



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 28 novembre 2013

VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 21 novembre 2013		
Date d'affichage 21 novembre 2013		
Objet de la délibération <i>Direction générale des services - Secrétariat de la direction générale des services - Typhon aux Philippines du 8 novembre 2013 : aides aux communes sinistrées</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille treize, le vingt-huit novembre deux mille treize, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Docteur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, ARNAUDO Michèle, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, ACROSSE Paul, SMADJA Marie-Aurore, BOUBEKER Patrick, DROESCH Michel, LAUNAY Michel, DESVILETTES Louis, CAPELA Marie-Pierre, BONIFAY Rose-Marie, BORELLI Huguette, GUERRUCCI Alberto, CHAUCHE Daled, DELGADO Alexandra, ROUX Jean-Paul, VALLE Evelyne, TREQUATTRINI Pascale, LUQUAND Jean-Pierre, AUTRAN Martine, BOUTIER Jean-Paul, LE TINNIER Nathalie, ROCHE François, MAESTRACCI Sylvie, RIMBAUD Georges, CHASTAIGNET Elisabeth, KASPERSKI Christophe

Procurations :

BOTA Yasmine donne procuration à ARNAUDO Michèle,  
RIGAUD Catherine donne procuration à GARRON André,  
FOREST Marie-Paule donne procuration à CHASTAIGNET Elisabeth

Absents :

aucun

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Pierre CAPELA est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

L'association « Carrefour des communes » coordonne la mobilisation des communes françaises qui souhaitent participer au fonds d'aide pour les villes et les collectivités philippines dévastées par le typhon du 8 novembre 2013.

Abonder ce fonds d'aide va permettre de réagir, sans perdre de temps, afin de répondre au plus près des besoins des collectivités les plus touchées par la catastrophe.

Il est proposé au conseil municipal que la ville de Sollies-Pont s'associe au mouvement de solidarité nationale en faveur des communes sinistrées.

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT les dramatiques conséquences du typhon aux Philippines du 8 novembre 2013 pour les collectivités philippines,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **APPORTE** son aide aux communes sinistrées,
- **VERSE** la somme de 100 euros (100 €) à l'association « Carrefour des Communes » (Siret 440 623 270 000 12),
- **DIT** que cette somme sera imputée au budget 2013 chapitre 65 article 6574,
- **DEMANDE** qu'un bilan financier lui soit communiqué à la fin de l'opération, indiquant les actions financées, les communes bénéficiaires et les diverses dépenses engagées.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

04 DEC. 2013

09 DEC. 2013

